

Thème : Actualité du contentieux en droit patrimonial de la famille

Date : Lundi 20 novembre 2023 de 9h30 à 17h00

Lieu : Châteauroux

Pré-requis être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Maîtriser les enjeux patrimoniaux des ruptures de couples au regard des biens en indivision ;
- Connaître les évolutions jurisprudentielles récentes en matière de financement d'un bien indivis ;
- Mesurer l'incidence de solutions jurisprudentielles récentes en matière de prescription de créances entre concubins/ex-époux/ dans la famille recomposée ;
- Maîtriser la répartition du prix de vente d'un bien indivis en tenant compte notamment des financements par l'emprunt et par les apports personnels ou encore des travaux réalisés par l'un des indivisaires sur le bien indivis

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Présentation synthétique de la jurisprudence récente en matière d'apports personnels pour le financement du bien indivis ;
2. Présentation synthétique de la jurisprudence en matière de remboursement de l'emprunt ayant permis l'acquisition du bien indivis entre ex-concubins ou ex-partenaires pacsés ;
3. Présentation synthétique des dernières évolutions jurisprudentielles affectant les comptes d'indivision
4. Présentation des différentes modalités de vente d'un bien indivis ;
5. Etablissement d'une grille de répartition du prix de vente (ou de la valeur) d'un bien indivis entre ex-concubins

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé et transmission de documents annexes (jurisprudence et doctrine) par voie électronique.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Annie CHAMOULAUD-TRAPIERS, Professeur à l'Université de Limoges et contributrice à la revue Defrénois, au Mémento Francis Lefebvre « Successions-Libéralités » et au Répertoire civil Dalloz.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.